

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

13 octobre 1994 - n° 1186
Hebdomadaire romand
Trente-et-unième année

Les explications réductrices d'une mort collective

Cela s'est donc passé chez nous. Le paysage calme de douce campagne rend plus incroyable cette mort plurielle et rituelle que notre imaginaire voudrait situer à distance dans des plaines désertiques et salées ou des jungles amazoniennes. Pas au pays des pomiers, ni à celui des vacances familiales.

Le décor jugé inadapté au drame est la première forme de défense. Cela ne nous concernerait pas, même si les victimes sont en majorité suisses. Si l'enquête pouvait établir que ces morts ne furent pas cérémoniales, mais vulgairement criminelles, la réduction de l'anormalité serait plus forte. Si, ce qui est vraisemblable, s'y trouvaient imbriqués des intérêts de pouvoir, d'argent, de trafic, on se rapprocherait du sordide ordinaire. Pour ce qui subsiste d'irrationalité, le terme de secte est commode. Ce sont, dit-on, des déviants de la religiosité. Et des sectes, il y en a toujours eu, comme il y a toujours eu des égarés mentaux.

AINS peuvent être remises en place les choses dérangeantes. Elles ne concerneraient que marginalement notre société.

On devrait pourtant s'interroger sur cette société qui voit proliférer les sectes et s'étendre la consommation de drogue comme un phénomène non éradicable. Deux recours similaires à des stimulants psychotropes, deux manières de vivre différemment les rapports à son corps, absorption d'un «autre aliment», recherche fusionnelle vécue comme un défi fascinant de la mort.

J'observe chez des hommes politiques romands la même défense à l'égard de la drogue que celle de l'homme de la rue à l'égard des morts collectives de Cheiry et de Salvan: c'est possible au Letten, lieu zurichois exotique, mais incompatible avec «nos campagnes». Et pourtant, comment cacher que la drogue a gagné aussi les vergers d'ici ?

Ce qu'on refoule, c'est l'immense complaisance de notre société pour la pensée magique. L'ésotérisme se vend comme un produit ordinaire; dans les

librairies, il a droit à sa table d'exposition au même titre que les romans ou les guides de voyage. L'astrologie se voit attribuer sa page dans la majorité des journaux, mais aussi dans plusieurs médias, radio et télévision. Michel Drucker, en panne dans sa nouvelle émission quotidienne sur *France 2*, convoque chaque jour un astrologue, lecteur de tarots, numérologue et diseur d'avenir. Il y a peu, *Espace 2* a procédé à des interviews de je ne sais combien de mages modernes avec une absence totale de distance critique. L'émetteur de Sottens pourtant fait partie de nos tranquilles paysages, pas bien loin de ceux de Cheiry. Dans la même mouvance, il faudrait citer les dérapages de l'écologie, qui, précisons-le, est une chose importante et sérieuse. Mais que dire des obsessions alimentaires, de la reconnaissance des guérisseurs, de la croyance à un esprit de la Terre, appelé Gaïa ?

Plus profondément, la pensée magique trouve son terreau dans un monde que déforme la publicité et la télévision. Le hasard (inspiré) désigne partout des «heureux gagnants». Des golden boys s'enrichissent fabuleusement (ou perdent, il ne peut y avoir que des élus) au capitalisme-casino des marchés financiers.

Le retour ou la réanimation des valeurs et des croyances traditionnelles, où beaucoup voient le remède et le salut, trouvent leurs limites dans l'absence d'une critique du terreau social des nouvelles drogues et aussi (cette remarque n'engage que le signataire) parce qu'elles véhiculent des formes, certes socialisées, de pensée miraculeuse.

On objecte que la rationalité critique ne dégage pas de valeurs transcendantes et qu'elle ne peut combler le vide contemporain. Et pourtant elle a les vertus de ne pas éluder l'analyse du support social des nouvelles croyances. Elle ne se limite pas à la rationalité scientifique. Elle prend en compte aussi l'affectif et le créatif. Elle responsabilise.

AG

Le courage et la lucidité

(jd) La décision des socialistes de ne pas se joindre au référendum contre la dixième révision de l'AVS traduit la volonté de la base du parti d'engranger les avantages substantiels de cette révision. On ne lutte pas durant quinze ans pour améliorer la situation des retraités et finalement choisir un bras de fer dont l'issue ne peut être que défavorable à ces mêmes retraités.

REPÈRES

Le Comité central du Parti socialiste suisse, à la majorité de 33 voix contre 26, a préféré la voie de l'initiative populaire au référendum. Ce qui équivaut dans un premier temps à soutenir la nouvelle loi dans sa version existante et à lancer simultanément une initiative ne remettant en cause que l'âge de la retraite.

Cette décision est aussi un désaveu de la direction du PSS qui trop souvent croit pouvoir préjuger de l'avis de ses troupes et confond ligne politique et tactique de couloir.

Le refus de céder aux sirènes du référendum est à la fois courageux et clairvoyant.

Courageux, parce qu'il était tentant, à l'approche des élections fédérales, de capitaliser l'insatisfaction populaire, notamment féminine, face à l'élévation de l'âge de la retraite des femmes. Tentant également de jouer le grand jeu de l'union des forces de gauche et syndicales, d'autant plus que ces dernières et l'extrême-gauche avaient déjà annoncé leur volonté d'en découdre avec la 10^e révision. Tentant d'infliger une défaite aux bourgeois en oubliant celles et ceux qu'on défend, car c'est bien de cela qu'il s'agit: le besoin de se mesurer à un adversaire qui durcit ses positions contre la perte possible d'avantages durement conquis.

Ce choix est clairvoyant car, il faut le répéter encore, ces avantages — rente indépendante de l'état-civil, bonus éducatif et social — sont disponibles tout de suite. Et il n'est pas certain que le train repasse de sitôt et qu'il se trouve une majorité au parlement pour réintroduire ces innovations après l'échec éventuel de la 10^e révision. A cet

égard, les partisans du référendum se font des illusions. Voyez l'effritement du camp bourgeois à propos de la révision de l'assurance-maladie: parmi ceux qui l'avait appuyée au parlement, il s'en trouve déjà pour la combattre dans la campagne référendaire. Alors que l'inconvénient représenté par le relèvement de l'âge de la retraite ne se fera sentir qu'au tournant du siècle. C'est dire qu'il y a du temps disponible pour trouver une meilleure solution, celle de la retraite flexible, pour déposer une initiative populaire qui devrait accélérer les travaux de la 11^e révision. Car fixer de manière rigide l'âge de la retraite est une absurdité qui ne correspond ni à l'évolution du marché du travail, ni aux besoins des gens. Il faudra donc tout remettre sur le métier et réexaminer également le financement de l'AVS qui, tout le monde le sait, n'est pas assuré au-delà de la décennie.

Que l'élévation de l'âge de la retraite des femmes dans le cadre de la présente révision soit un mauvais coup, nous en convenons. Mais le mauvais coup ne consiste-t-il pas surtout à provoquer la gauche et à l'engager dans un tout ou rien où elle ne peut que perdre? Certains, à droite, sont sans doute très satisfaits de ce référendum. ■

Naturalisation: destins peu ordinaires

(ag) Les candidats à la naturalisation vaudoise sont, dans un exposé des motifs, présentés aux députés, de qui dépend la décision. Une brève biographie, révélatrice de destins peu ordinaires et d'exceptionnelles leçons d'énergie.

C. B. A., né en 1946 à Can Tho (Vietnam), employé d'usine, est marié avec une Vietnamiennne née à Can Tho, sans activité lucrative. Tous deux, sans confession, sont domiciliés à Avenches.

Issu d'une famille vietnamienne de neuf enfants, le candidat seconda son père dans l'exploitation d'une boucherie dès la fin de sa scolarité primaire. De 1970 à 1975, il fut enrôlé dans l'armée vietnamienne. Ses obligations militaires terminées, il reprit son activité précédente. En décembre 1978, il s'enfuit du Vietnam avec son épouse et ses six enfants. Jusqu'au début

mars 1980, il séjourna avec les siens dans des camps de réfugiés en Malaisie, où naquit son septième enfant. Grâce à une organisation humanitaire suisse, il put alors venir se réfugier en Suisse avec sa famille.

Etabli à Avenches, il y travailla comme boucher dans une coopérative jusqu'en 1986. Depuis lors, il est ouvrier dans une usine. Son épouse, troisième de six enfants, suivit l'école primaire pendant sept ans, puis seconda les siens dans l'entreprise familiale jusqu'à son mariage. Depuis, elle se consacre à sa famille. (...)

Quatre des sept enfants des intéressés sont déjà originaires d'Avenches par naturalisation intervenue en 1993.

La demande s'étend également à leur enfant, d'origine vietnamienne, née en 1980 à Kuala-Lumpur, Malaisie, ainsi qu'à leurs deux autres fils. ■

Fusion, par absorption, de deux banques vaudoises

REPÈRES

L'établissement bancaire né de la fusion CFV/BCV exercera son activité sous le nom de Banque Cantonale Vaudoise. Avec un bilan de 35 milliards de francs, le nouvel établissement se classera parmi les cinq banques les plus importantes de Suisse. Les experts proposent que sa surveillance soit confiée à la Commission fédérale des banques.

(ag) Il ne pouvait pas y avoir de surprise dans les conclusions qu'ont déposées les experts, MM. Müller et Pennone sur le rapprochement institutionnel des deux banques cantonales vaudoises. Dans un rapport préalable, ils avaient déjà donné leur position. Comme tels, ils furent confirmés en tant qu'experts du «comité paritaire de pilotage» des deux banques. Leur réussite, c'est d'avoir obtenu la reddition ou enlevé la conviction des représentants du Crédit foncier. A partir de là, comme les explications publiques ont très mauvais effet dans le domaine sensible des banques, l'unanimité se fit belle et même le Conseil d'Etat, parfois chatouilleux sur le secret des délibérations, tint à souligner la sienne.

Une banque spécialisée

Il saute aux yeux que la fusion permet d'obtenir un bilan plus important et met la nouvelle banque en bonne posture dans le paysage bancaire suisse. Mais un bilan plus un bilan, c'est une addition simple, à portée d'un non expert. Encore peut-on se demander si cette part de marché très importante, obtenue sur le canton de Vaud seul, n'est pas l'effet du ratissage large dans lequel entraient la Banque Vaudoise de crédit et la Caisse d'épargne et de crédit. Concentrée sur un seul établissement, elle sera plus difficile à défendre.

La question était de savoir si une banque spécialisée, tel le Crédit foncier, voué prioritairement au crédit hypothécaire, notamment de 1^{er} rang, pouvait valablement poursuivre sa mission spécifique. La particularité de cette banque, où l'épargne récoltée ne couvre pas les crédits alloués, c'est d'intervenir à espace régulier sur le marché obligataire pour assurer son refinancement.

Cette caractéristique a plusieurs effets. Le CFV finance le long terme hypothécaire par des emprunts de long terme, ce qui lui permet de jouer un rôle stabilisateur sur ce marché; car son taux moyen de financement est moins fluctuant que celui de l'épargne ou de l'argent à court terme.

Deux servitudes

Ce rôle positif et reconnu entraîne toutefois deux servitudes. La première, c'est que, dans les années où en raison de la conjoncture, les taux des prêts sont bas, la marge peut être faible, voir insuffisante (en revanche, quand les taux de prêts sont élevés, les marges sont très fortes). La seconde, c'est que cette monoculture est de faible rendement, mais confortable tout de même si les réserves sont

fortes. Est-ce ou n'est-ce plus le cas ? Ce rôle modérateur au détriment du haut rendement est ce que nous appelons un service parapublic. Cette image est bien perçue du citoyen.

Les experts estiment que la monoculture hypothécaire n'a pas d'avenir et qu'elle est même une faiblesse. Mais il est difficile à travers les dossiers de presse, faits de schémas non commentés, de comprendre pourquoi. Sans doute, l'année 93-94 sera de faible conjoncture pour le CFV, mais est-il légitime d'extrapoler du conjoncturel au structurel ? Avec les apparences d'un a priori, il a été admis que seule une banque universelle avait un avenir et que pour s'affirmer sur ce marché-là, il fallait poursuivre la logique de la concentration.

Certes, la nouvelle banque sera de proximité, avec centre de décision indigène, mais pour le reste, quelle sera sa mission ? Le CFV avait, lui, une mission propre, non seulement en vertu d'un texte de loi, mais par sa spécificité. Elle disparaîtra.

La suppression de 400 emplois s'ajoutant à ceux de la disparition de la BVcréd et de la Caisse d'épargne et de crédit est un affaiblissement incontestable des «ressources humaines» dans les régions, comme l'on dit aujourd'hui. Certes, des réorganisations sont concevables, mais à ce rythme et avec cette brutalité ? Il est plaisant de voir le Conseil d'Etat se réjouir des économies d'échelle, lui qui a tant prôné la décentralisation concentrée. Théorie et pratique... »

MEDIAS

L'hebdomadaire de gauche zurichois *Wochenzeitung* (7.10) publie une documentation sur les chicanes des autorités turques contre le quotidien *Özgür Ülke* qui a succédé le 28 avril dernier au quotidien interdit *Özgür Gündem*. Il ne se passe pas de journée sans intervention des autorités pour gêner la parution et la diffusion. En revanche, le journal paraît librement en Europe centrale et on le trouve dans les kiosques suisses.

La mise en place de la chaîne de télévision américaine NBC se poursuit. Le *Teletext* a été transformé et il est dorénavant possible de sous-titrer en allemand ou en néerlandais certaines émissions «made in USA».

Des adaptations nécessaires

(jd) De la présentation de trois ouvrages récents (DP n^{os} 1182, 1184, 1185) nous retiendrons que les droits populaires représentent un élément essentiel dans l'équilibre des institutions helvétiques. Les formes de la participation directe du citoyen par contre, ne sont pas immuables.

RÉFÉRENCE

Quand l'esprit d'entreprise vient à l'Etat. Pour une réforme du service public.

Tiré à part revu et augmenté de la série d'articles parus dans *Domaine public* du 13 avril au 30 juin 1994 et inspirés du livre de David Osborne et Ted Gaebler: *Reinventing Government. How the Entrepreneurial Spirit is Transforming the Public Sector*.

Le tiré à part est disponible au prix de 12 francs (rabais à partir de dix exemplaires); écrire à *Domaine public*, c.p. 2612, 1002 Lausanne.

Reconnaître le caractère central de la démocratie directe pour la légitimité du système politique ne dispense pas de prendre au sérieux les critiques qui lui sont adressées. Certes les partisans d'une modernisation font fausse route en préconisant, au nom de l'efficacité, un régime de type parlementaire pour la Suisse: à voir fonctionner ce dernier dans les pays qui nous entourent, on peut douter de l'intérêt de cette alternative; d'autant que, dans ces pays, des voix toujours plus nombreuses réclament des formes de participation plus directes. Reste que les faiblesses qu'ils dénoncent sont bien réelles.

C'est tout d'abord le déficit de compréhension des objets soumis à la votation de la part d'une proportion non négligeable des citoyens. Ce phénomène, mis en lumière par de nombreuses études, mine les fondements mêmes de la démocratie; il explique en partie la faiblesse de la participation — qui ne comprend pas est tenté par l'abstention — et conduit à une sélection de fait dans l'exercice des droits politiques — le taux de participation croît avec le niveau de formation et le revenu. Par ailleurs, la mauvaise compréhension des enjeux ouvre la porte aux simplifications outrancières et à la démagogie lors des campagnes référendaires. Un effort vigoureux de formation s'impose donc, et en premier lieu dans les écoles, qui négligent par trop l'éducation civique. Si la majorité civique crée des droits, elle n'atteste en rien de la capacité de les exercer.

Cet effort pourtant ne suffira pas. Encore faut-il que les formes de participation soient adaptées aux besoins actuels et portent sur les véritables enjeux de société.

Le référendum constitutionnel soumet obligatoirement à la double majorité du peuple et des cantons toute attribution nouvelle de compétence à la Confédération. La procédure est lourde: douze ans se sont écoulés entre l'adoption d'un article constitutionnel sur la protection de l'environnement et l'entrée en vigueur de la loi. Elle résulte du compromis de 1848 entre centralisateurs et fédéralistes, dans un contexte historique où même les partisans d'un Etat central fort ne pouvaient imaginer l'extension future des tâches publiques. Le rôle de la Confédération a changé, les rapports entre Berne et les cantons aussi, mais le référendum obligatoire a subsisté, ce qui provoque chaque année plusieurs votations sur des sujets souvent abstraits, puisque la loi devra ensuite préciser le contenu de l'action fédérale. On pourrait

imaginer de réserver cette procédure lourde en cas de transfert à la Confédération d'une compétence cantonale, ces dernières étant exhaustivement énumérées dans la Constitution. Quant aux compétences qui ne sont pas explicitement attribuées à l'un ou à l'autre pouvoir, elles resteraient à disposition des cantons aussi longtemps que Berne ne décide pas de légiférer dans ces domaines.

A travers le référendum facultatif, ce n'est pas tant l'opportunité que les modalités de l'intervention de Berne qui sont en jeu. La menace du référendum pousse aux solutions de compromis, ce qui allonge considérablement la procédure et ne garantit pas toujours la meilleure adéquation des moyens choisis aux objectifs visés. Et lorsque le référendum est demandé, le peuple est placé devant le choix du tout ou rien, des oppositions de nature très diverse se conjuguant souvent pour faire échec au projet législatif. Pour éviter ces alliances contre-nature et pour favoriser l'innovation, certains proposent d'introduire le «référendum constructif», qui permettrait de refuser certains aspects de la loi seulement et de se prononcer simultanément sur des solutions alternatives.

La législation d'aujourd'hui est radicalement différente de la loi au siècle dernier. Elle se limite en général aux grands principes et délègue à l'exécutif le soin d'adapter l'action publique en fonction des buts poursuivis. Appelé à se prononcer, le citoyen peine à voir les enjeux, à évaluer les avantages et les inconvénients du projet. Cette relative indétermination stimule les interprétations les plus fantaisistes et laisse place à tous les fantasmes lors de la campagne référendaire. Le référendum abrogatoire, tel que le connaît l'Italie, permettrait de se faire une idée plus concrète de la législation, puisque cette dernière n'est attaquant qu'une fois en vigueur; l'évaluation porte alors sur une mesure qu'on peut juger sur pièce.

L'Etat moderne est un important fournisseur de prestations sous forme de biens et de services. Dans notre série d'articles sur la réforme du service public, nous avons vu que cette fonction est d'autant mieux remplie qu'elle associe les bénéficiaires à la définition de la demande et délègue le soin de l'offre à de nombreux prestataires (associations, entreprises). N'y a-t-il pas là matière à élargir le champ de la démocratie directe en inventant des formes de participation dans les lieux où se situent les enjeux très concrets de la vie quotidienne ? ■

Ça ne mange pas de pain

REPÈRES

Une motion (Claude Ogay, socialiste) visant à introduire la retraite anticipée pour les fonctionnaires de l'Etat de Vaud est à l'origine d'un projet de modification de la loi du 9 juin 1947 sur le statut des fonctions publiques dans le canton. Si ce projet est accepté par le Grand Conseil à la session de novembre, l'exécutif vaudois instaurera des programmes d'encouragement à la retraite pour ses fonctionnaires.

(vb) Réduire les coûts salariaux par une diminution des postes, sans pour autant licencier du personnel, voilà ce que font déjà deux cantons romands. Le Conseil d'Etat vaudois met en avant sa volonté d'entrouvrir la porte de l'administration cantonale aux jeunes et de lutter ainsi contre le chômage. Une bonne opération pour l'Etat, qui ne débourse rien et pourrait même y gagner.

L'exécutif vaudois, dans son exposé des motifs, se base sur les expériences tentées dans deux cantons, Fribourg et Genève. A Genève, environ 550 postes, soit 2% des effectifs totaux, ont déjà été libérés en 1993. Une seconde vague de retraites anticipées a amené un taux de départs de 1,4%. Tout fonctionnaire dès 60 ans, tout enseignant primaire dès 57 ans peuvent y prétendre.

A Fribourg, le programme «pont pré-avs» touche 300 personnes. Soixante fonctionnaires ont choisi de quitter la vie dite active plus tôt, c'est-à-dire dès 60 ans. S'inspirant des deux cantons «pionniers» et des remarques recueillies lors de la consultation, le Conseil d'Etat vaudois se jette à l'eau.

Les calculs étant basés sur un âge terme de 62 ans, le canton octroie seulement dès cet âge la possibilité de se mettre au vert. Une pension avancée avant 62 serait réduite de 5% par année d'anticipation, donc l'indem-

nité à verser aux moins de 62 ans partant en pré-retraite est jugée trop onéreuse.

Pour compenser la diminution de la pension de retraite due à un départ dès 62 ans, l'Etat verse chaque mois un complément de 21% du dernier traitement cotisant.

Le programme ne doit rien coûter au canton. Les indemnités versées proviennent de la différence entre le salaire de celui qui quitte l'administration en fin de carrière et celui qui y entre en début de carrière. Les expériences faites dans les autres cantons montrent que «l'opération est toujours globalement favorable». Pour le motionnaire, il s'agissait d'ouvrir la voie à une retraite à la carte. Le Conseil d'Etat a suivi: la nécessité donne parfois de l'imagination aux politiciens.

C'est la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud qui est chargée de calculer les montants des compléments à verser. Le programme pourrait toucher 450 personnes, mais on estime que seules la moitié d'entre elles choisiront de bénéficier de ce plan.

Rappelons qu'une décision du Conseil d'Etat du 25 mars dernier lui permet déjà de mettre à la retraite les assurés de 60 ans révolus (57 pour les enseignants primaires et les fonctionnaires de police) pour autant qu'ils aient cotisé pendant 35 ans. ■

HISTOIRE

Vieillesse: une conquête moderne

RÉFÉRENCE

Le poids des ans, une histoire de la vieillesse en Suisse romande, Geneviève Heller (éd.), Ed. d'en bas, Lausanne, et Société d'Histoire de la Suisse romande.

(jg) La vieillesse est une idée neuve en Occident. Jusqu'à une date récente, en gros le début du 19^e siècle, être vieux était une déchéance, une mort sociale progressive précédant le décès physique. Il semble qu'au 16^e siècle, les personnes âgées étaient même vues avec hostilité. Elles sont au mieux les détentrices du patrimoine dont on guette la succession, au pis un poids dont on ne sait trop que faire. En tout cas, pas question de repos ou de retraite: les vieillards travaillent jusqu'à la limite de leur force.

Voilà ce qui ressort des travaux de Geneviève Heller, historienne, qui vient d'éditer un livre, composé d'articles de différents chercheurs sur la perception de la vieillesse en Suisse romande. Ils se sont basés en partie sur les plus anciens documents dont on dispose. Ce sont surtout des contrats passés devant notaire, par lesquels des gens âgés, ne pouvant plus pourvoir à leurs besoins, aliènent leurs biens afin de se faire entretenir par leurs descendants.

Dans les archives valaisannes, qui ont été bien étudiées, le mot *grand-père* apparaît pour

la première fois en 1526. Nulle trace d'affection dans les documents anciens, rien d'autre qu'un constat brutal d'incapacité de subvenir à ses besoins.

L'idée qu'une pension puisse être versée aux gens âgés surgit peu à peu au 18^e siècle. A Genève, elle concerne les officiers, les pasteurs et plus généralement les fonctionnaires *émérités*. Cette qualification montre que la retraite est conçue comme une récompense pour services rendus, non comme un droit. Ceux qui doivent recourir aux hospices ou vivre de la charité sont vus comme des imprévoyants qui n'ont pas su conduire leur vie.

Nous partageons aujourd'hui l'idée que dans le passé, les vieillards, entourés de l'affection générale, finissaient tranquillement leur vie, entretenus par leur famille. Cette vision est très largement fautive. Elle correspond probablement à une perception romantique, héritée du 19^e siècle et n'a guère existé, si ce n'est dans une période très restreinte et dans un milieu social lui aussi limité. Peut-

L'INVITÉ DE DP

De la Bibliothèque rose au Fleuve noir

La mondialisation de l'économie s'accompagnera d'une réduction des acquis sociaux et d'une redéfinition du rôle de l'Etat, alors que certains veulent y voir la panacée.

JEAN-PIERRE GHELFI

économiste

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Charles-F. Pochon (cfp)
Forum: Lorette Coen
Jean-Pierre Ghelfi
Composition et maquette:
Valérie Bory, Murielle Gay-Crosier Marciano,
Christian Ogay
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

David de Pury, chante s'il en est du néolibéralisme, voit dans la mondialisation de l'économie (*Weltwoche* du 6 octobre), non pas un cauchemar darwiniste, mais un grand espoir. Une source d'innovation et de croissance pour l'ensemble du monde, une chance unique de résoudre les grands problèmes auxquels nous sommes confrontés: le développement du tiers-monde menacé par l'explosion démographique, les défis écologiques toujours sous-estimés, les emplois nécessaires pour éviter l'éclatement de nos sociétés.

Il suffirait d'ouvrir les marchés, de promouvoir la libéralisation et la déréglementation à tous les niveaux pour créer les conditions d'une nouvelle croissance dont tout le monde tirerait bénéfice.

Cette description qu'on pourrait croire écrite pour la *Bibliothèque rose* de l'économie est évidemment partielle. Il faut la compléter avec des pages tirées de la collection du *Fleuve noir*. Par exemple, celles rédigées par Peter Hasler, directeur de l'Union centrale des associations patronales, pour qui les nouvelles conditions de concurrence internationale vont imposer des sacrifices. C'est un véritable programme fitness qu'il propose, avec pause sociale, diminution des dépenses de l'Etat et réduction des coûts de la main-d'oeuvre pour restaurer la compétitivité de l'économie suisse.

S'il faut libéraliser et déréglementer, ce ne sera en tout cas pas pour favoriser l'économie sociale de marché. Mais plutôt pour rompre le pacte fordiste, basé sur l'idée que développement des entreprises et amélioration du niveau de vie des salariés doivent aller de pair. Or l'objectif des premières, depuis quelques années, est de s'approprier, sinon la totalité, du moins l'essentiel des gains de productivité.

Et ce n'est pas tout. La mondialisation de l'économie soulève des questions beaucoup plus sérieuses. Riccardo Petrella, directeur du programme européen FAST, les a résumées (*Manière de voir* N° 18, *Monde Diplomatique*) en notant que le rôle de l'Etat se trouve réduit à celui «d'un vaste système d'ingénierie juridique, bureaucratique et financière mis au service de la performance commerciale de l'entreprise. L'Etat n'est plus l'expression politique de l'intérêt collectif; il devient un acteur parmi d'autres, chargé de créer les conditions les plus favorables à la compétitivité des entreprises».

On se doit cependant de faire un pas de plus — si l'on ose dire. La mondialisation de l'économie n'est pas seulement le fait qu'un marché mondial se substitue à des marchés nationaux ou régionaux, mais surtout que l'économie prend le contrôle du monde. Elle se met à imposer à tous les acteurs (salariés, consommateurs, entreprises, Etats) ses règles de fonctionnement. Dans ce processus, le citoyen perd son autonomie, l'Etat sa souveraineté.

On en a déjà un aperçu avec la mondialisation des marchés financiers. Parce qu'ils anticipent une possible surchauffe de l'économie des Etats-Unis, ils se mettent à encaisser une prime de risque inflationniste. Bien que cette éventualité soit encore plus lointaine en Europe, cette prime y est déjà aussi prélevée.

D'où des taux d'intérêt réels qui n'ont jamais été si élevés, une reprise qui est freinée avant même de s'être vraiment manifestée et qui, vraisemblablement, sera peu créatrice de nouveaux emplois (jobless growth). Loin d'être plus transparente, l'évolution des marchés devient plus imprévisible et chaotique.

La mondialisation de l'économie pourrait ne pas être le paradis ! ■

...

être faut-il y voir la nostalgie d'un âge d'or rural. Mais le livre de Geneviève Heller ne nous éclaire pas sur ce point.

Le monde moderne n'est d'ailleurs guère plus à l'aise. L'aseptisation progressive du vocabulaire, de *vieux* à *aînés*, en passant par *troisième âge* en est la preuve. On a oublié que dans AVS, il y a *vieillesse* et un mot horrible: survivants. S'il fallait recréer aujourd'hui ce système de prévoyance, nul doute qu'on l'appellerait assurance-retraite et que l'on gommerait soigneusement toute référence à l'âge ! ■

EN BREF

Les préfets jouent un rôle important dans le canton de Berne. Il y a en a vingt-sept dont deux en fonction dans l'important district de Berne.

Elus au scrutin majoritaire par les électeurs de leur district, leur appartenance politique reflète bien le poids de l'UDC dans le canton de Berne: 18 préfets appartiennent à ce parti, sept sont socialistes et deux radicaux.

L'INVITÉE DE DP

Flon: une défaite de la culture

L'espoir de voir implanté à Lausanne un urbanisme ouvert, évolutif, pensé à long terme, s'éloigne de la vallée du Flon. On n'y refole pas seulement un tandem d'architectes mais la volonté même de projeter la ville.

LORETTE COEN

journaliste

Une ville tient la possibilité, rare, d'infléchir de manière dynamique l'évolution de son urbanisme; son Parlement y renonce sans même en discuter, balayant huit ans de procédure rigoureusement démocratique, de négociations ardues et compromis divers, sans compter l'argent public abondamment dépensé. Au nom du sacro-saint principe de la propriété défendu par la droite, au nom de la culture et de l'environnement, arguments brandis par une partie de la gauche hostile au projet d'aménagement de la vallée du Flon signé Tschumi-Merlini. L'une et l'autre s'entendant pour confier le destin d'un important fragment du cœur de Lausanne à la générosité de l'initiative privée.

Curieuse entente, douteuse victoire qui revient à privilégier le développement «spontané» de la ville. Or cette spontanéité tant célébrée dans le Flon pour sa valeur «culturelle» — et dénoncée ailleurs, souvent par les mêmes, parce que chaotique et antisociale — que représente-t-elle, sinon la prépondérance de l'intérêt du propriétaire (du promoteur, du spéculateur, etc.) sur l'intérêt général? Autrement dit, celle du coup par coup immobilier? Auquel correspond logiquement le coup par coup architectural, l'oeuvre envisagée hors contexte, une fois réussie, une fois ratée, amputée en tout cas de sa signification.

Au delà de «Pont-Villes», c'est l'urbanisme lui-même que le refus de débat parlementaire a évacué du Flon. Le discours subjectif, l'irrationnel, la phobie de l'architecture contemporaine rendue responsable de tous les maux sociaux, ont prévalu sur la réflexion prospective, en un mot sur l'intention urbanistique. Comment ne pas y observer une tentation régressive infiniment plus préoccupante que les risques encourus par les petites entreprises culturelles attirées dans le quartier par des loyers provisoirement bas et l'effet d'entraînement?

Le foisonnement actuel indique qu'il existe à Lausanne un climat propice à l'activité artistique; aujourd'hui elle se développe dans le Flon, demain — nouvelle mode, autres conditions immobilières — elle se déplacera ailleurs. L'indifférence à l'urbanisme, l'architecture envisagée sous l'angle épidermique («j'aime», «je n'aime pas») sont d'une autre gravité. Les civilisations écrivent leur passé, leur futur, leurs rêves, dans la pierre. Ceux qui par peur de la ville nouvelle se raccrochent à leur fragment d'héritage, cèdent à la tentation de l'analphabétisme.

L'immédiatisme, le mépris du projet, constituent autant d'indices d'un désintérêt profond pour le savoir, le métier, le travail de ceux qui,

aujourd'hui, se préoccupent de conférer un sens à l'architecture, à la ville, à la vie en société. Sous couvert de défendre le patrimoine et les usagers, c'est bien la capacité de prolonger le passé par des solutions urbanistiques contemporaines qui est niée et déniée dans le Flon. Les conseillers communaux lausannois ne se sont pas prononcés pour ou contre des ponts ou mais pour ou contre l'intention urbanistique elle-même. Que personne n'a soutenu avec un véritable engagement.

En tout cas pas l'autorité politique, obnubilée par le faire et si certaine d'avoir respecté les formes, qu'elle semble en avoir oublié, ou peu compris, le contenu. Comment aurait-elle pu s'expliquer et convaincre? Aussi, en dépit de son réel souci d'informer, s'est-elle montrée incapable d'empêcher que le débat ne soit ravalé au plan de l'esthétique où chacun, curieusement, se sent autorisé. Les confrères architectes n'ont guère fait preuve de plus d'engagement, offrant, à propos du Flon, le spectacle de leurs rivalités, plutôt que de manifester leur solidarité au moment où leur métier se trouve gravement menacé. La profession s'est faiblement exprimée sur le refoulement du projet Tschumi-Merlini, en revanche, certains ateliers, qui ont repris espoir, affûtent à nouveau leurs crayons...

Nulle surprise si, dans leur grande faiblesse, urbanisme et politique, confondus dans le même soupçon, font l'objet d'un égal rejet. Mais avec eux, c'est le projet lui-même — politique, architectural — qui se trouve déserté. Est-il de plus grave défaite de la culture? ■

Grand Parti du travail

Le PDS allemand, successeur de l'ancien SED qui dirigeait l'Allemagne de l'Est, vient de publier une documentation éditée par sa commission des principes. C'est une analyse de programmes politiques de gauche principalement européens, dans le sens le plus large du mot puisque cela va de la Russie au Portugal. En tête de la liste des sources, le programme adopté par le Parti du Travail Suisse à son 14^e congrès des 4 et 5 mai 1991.

La matière est répartie sur huit chapitres. Le Parti du travail n'est absent que de ceux sur l'échec du modèle socialiste et «l'écologisation» (Ökologisierung). A noter que le PDT est plus fréquemment cité que le Parti communiste de la Fédération de Russie. ■

La famille, parent pauvre

Les premières recherches sur le budget social de la Suisse ouvrent la voie à des comparaisons internationales. Celles-ci montrent le retard de notre pays dans presque tous les domaines qui concernent la sphère familiale.

REPÈRES

Politique familiale et budget social de la Suisse, Office fédéral de la statistique, Berne, 1994, Pierre Gilliand et François Cuénoud. Ce rapport fait partie du Programme national de recherche 29, «Changements des modes de vie et avenir de la sécurité sociale».

Cette première étude sur le budget social adopte le cadre méthodologique de l'Office de statistiques de la communauté européenne.

Dépenses de protection sociale

Pays	% PIB
B	26,7
DK	29,7
D	26,9
GR	19,4
E	22,0
F	27,8
IRL	20,3
I	24,0
L	25,9
NL	32,2
P	17,0
GB	23,0
EUR	25,6
CH	23,2

Recherche op. cit. et Eurostat, 1993.

(vb) La politique familiale helvétique est le domaine le plus méconnu qui soit: absence de statistiques, disparité des organismes fournissant des prestations, brouillard entretenu à souhait. Ainsi, la nébuleuse des allocations familiales, à laquelle est consacrée la moitié de l'étude, révèle une situation emblématique.

Il existe 869 caisses différentes qui versent des allocations. Même l'Office fédéral des assurances sociales se trompe en en comptabilisant 887 ! Ces caisses font partie des 49 régimes d'allocations familiales que connaît la Confédération. Le seul qui soit fédéral concerne les agriculteurs.

Les paysans, forts d'un lobby très efficace, ont obtenu en 1952 déjà leur loi fédérale. Celle-ci dit explicitement que le but des allocations est d'«enrayer la désertion des terres agricoles et des régions de montagne». En outre, on compte 26 régimes cantonaux d'allocations familiales pour salariés, 11 pour les agriculteurs, 2 pour les personnes sans activité lucrative (dans les cantons de Jura et Valais) et 9 pour les indépendants non agriculteurs. De plus, les lois cantonales prévoient de nombreuses exceptions, ce qui permet à près de 10 000 employeurs de ne pas s'affilier à des caisses de compensation.

Sans salaire, pas d'allocations

Le principe de l'allocation familiale en Suisse repose sur le travail salarié et sur le taux d'occupation. Les personnes sans emploi en sont généralement exclues. Les chercheurs chargés d'élaborer le budget social de notre pays se sont heurtés à l'absence de statistiques, étant donné l'éclatement du système, et même à la rétention d'information de la part de certaines caisses. Ils sont enfin arrivés à faire le compte du montant total des allocations familiales: quelque 3 milliards de francs.

Dans ce domaine, la Suisse soutient la comparaison internationale, puisque le pourcentage des allocations familiales par habitant et selon le PIB (1,0%) est légèrement supérieur à la moyenne européenne (0,9%). Par contre, sous la rubrique «maternité et famille», on voit que la Suisse consacre à ce poste 4,2% de ses dépenses de protection sociale (4,7% en comptant les prestations maternité de l'assurance maladie), contre une moyenne européenne de 7,5%. Seules l'Irlande, l'Espagne et la Grèce font aussi peu ou moins. La Suisse, pays à la richesse par tête

d'habitant très élevée, se retrouve en compagnie de nations ayant un revenu très bas.

50 ans d'atermolements

Cela fait près de cinquante ans qu'est bloquée la possibilité d'instaurer un régime fédéral d'allocations plus équitable pour tous. L'opposition remonte au 25 novembre 1945, date à laquelle fut accepté le contre-projet du Conseil fédéral (art. 34 quinquies de la Constitution), qui reprenait les propositions de l'initiative «Pour la famille», déposée en 1944. Depuis lors, à chaque procédure de consultation, les milieux patronaux, qui avaient déjà refusé l'idée en 1942, disent non en 1959, en 1969 et en 1984.

Au moment des consultations, étaient favorables à l'instauration d'un régime fédéral d'allocations familiales: le parti démocrate-chrétien, dans le contexte de l'époque, pour maintenir la femme au foyer, l'Alliance des indépendants, le Parti socialiste. Si l'on prend les clivages entre régions linguistiques, on constate que les cantons romands ont été les premiers à verser des allocations familiales aux salariés. Vaud fut même pionnier, en 1943. Le débat a été relancé avec l'initiative parlementaire Nanchen en 1977, l'initiative du canton de Lucerne, l'initiative Fankhauser en 1991, ainsi qu'avec des rapports et publications sur la question.

Un lobby peu puissant

Le lobby familial, formé de l'association Pro Familia Suisse, des groupements féminins et des églises, n'a pas beaucoup de moyens, donc de poids. Les médias se désintéressent généralement de la question, bien que cette Année Internationale de la Famille ait fourni l'occasion d'articles développés sur le sujet, actualité oblige.

Les allocations familiales ne sont qu'un pan d'une politique sociale plus élargie. Citons, outre l'assurance maternité, une fiscalité moins défavorable aux familles (quelle que soit leur forme). Les déductions fiscales existent, mais elles sont faibles. Par contre, les couples mariés sont fortement taxés. S'ils sont parents, la charge fiscale apparaît singulièrement lourde. Ne parlons pas des mères seules. Une étude a montré que le coût d'éducation d'un enfant diminue le revenu du couple de 24%. S'il y en a deux, c'est 43% et trois, 60% (Joseph Deiss, *Le coût de l'enfant en Suisse: échelles d'équivalence des revenus*, Fribourg, Ed. universitaires, 1987). ■